LE VIVARAIS

ESSAI

SUR

L'HISTOIRE POLITIQUE DE CE PAYS

JUSQU'A SA REUNION A LA COURONNE DE FRANCE

PAR

Edouard PONTAL

I

Le Vivarais sous la domination romaine. — Laissé indépendant sous le gouvernement d'un prince Helvien, le Vivarais est sous Auguste réuni à l'Aquitaine, puis à la partie de la Narbonnaise qui constitua la Viennoise. Enfin ce pays est divisé en trois zones, l'une rattachée à Vienne, l'autre à Valence, la troisième avec Alba Augusta pour capitale.

11

Dévasté par les barbares, le Vivarais subit tour à tour la domination des Visigoths, des Francs sous Clovis, des Ostrogoths d'Italie sous Théodoric, et finalement se trouve en 517 aux Burgondes.

111

A l'époque Mérovingienne, le Vivarais suit le sort de la Bourgogne dans les nombreux partages que subit alors la monarchie Franque.

IV

A l'époque Carolingienne, le Vivarais reste divisé en trois portions comme à l'époque romaine. La partie méridionale est gouvernée par un comte. Les évêques de Viviers sont alors gratifiés du privilége de l'immunité. Echu d'abord à Lothaire, le Vivarais passe sous la domination de Charles-le-Chauve, à l'extinction de la branche aînée de la famille Carolingienne. Charles-le-Chauve le réunit à la Provence dont il confie le gouvernement à son beau-frère Bozon.

V

Profitant des désordres qui désolèrent l'Empire, Bozon se fait élire roi de Provence par une Assemblée de Seigneurs. Son fils Louis reçoit l'investiture du royaume de Provence de l'empereur Charles-le-Gros, et se fait élire roi par les grands du pays. Le nouveau roi paraît, quoiqu'en dise Dom Vaissète, avoir étendu sa domination sur le Vivarais. A la mort du fils de Bozou, la Provence et le Vivarais passent sous la domination de Hugues, parent du roi mort, et associé par lui, de son vivant, au gouvernement de la Provence.

VΓ

Menacé dans la possession des Etats qu'il venait d'usurper par la rivalité de Rodolphe, roi de Bourgogne, Hugues lui céda, en 933, le Vivarais et la Provence. Dom Vaissète le conteste et prétend qu'à partir de cette époque le Vivarais passa sous l'autorité des comtes de Toulouse. Aucun texte formel ne confirme cette assertion que M. l'abbé Rouchier n'admet pas et que nous contestons avec lui. En 940, les successeurs de Rodolphe reconnaissent la suzeraineté de l'empereur Othon.

VII

La féodalité triomphe pleinement en Vivarais. Seigneur du pays, l'évêque de Viviers se reconnaît vassal de l'Empire, héritier des anciennes possessions de Rodolphe de Rourgogne. Luttes des évêques de Viviers pour maintenir leur indépendance à l'encontre des prétentions des comtes de Toulouse.

VIII

Le Vivarais, malgré l'affirmation de Dom Vaissète, ne fut pas compris dans la cession faite au roi de France en 1229 par les comtes de Toulouse. Cependant, grâce à l'habileté des sénéchaux de Beaucaire, l'influence royale va chaque jour grandissant dans le Vivarais, et l'on prévoit déjà pour un temps prochain sa victoire définitive.

IX

La politique royale triomphe. Le 10 juillet 1305 est dressé l'acte par lequel le Vivarais reconnaît le roi de France pour suzerain. Ce traité, ratifié le 2° jour de janvier 1306 par Philippe-le-Bel est maintes fois confirmé par ses successeurs. Réuni désormais à la couronne de France, le Vivarais ne cessa plus de lui rester fidèle.

Chaque élève publicra les positions de sa thèse isolément et sous sa responsabilité personnelle.

A CONTRACTOR

HEADIN BROKEAM

The Late of the position of the property and adjust a position of the contract of the contract

ME (1985) A 1985 A 1

The second of th